

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN****OBJET : Subvention de fonctionnement 2018 en faveur de l'association AFTC 13.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association des familles des traumatisés crâniens des Bouches-du-Rhône (AFTC 13) est présidée par Madame Marie-Christine Pascal, son siège social est implanté : Le Pilon du Roy – bât C – étage 1 – 85, rue Pierre Berthier – 13290 Aix en Provence. L'objectif de cette association est « la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatismes crâniens et jeunes adultes cérébraux lésés et ceux de leurs familles ». Gestionnaire d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), l'AFTC 13 intervient sur l'ensemble du département et vise à apporter aux traumatisés crâniens une palette de prises en charge complémentaires.

L'association AFTC 13 a sollicité pour l'année 2018, une subvention de fonctionnement au titre de la participation au projet spécifique « Accès à la vie sociale – GEM et TC Clubs » (groupe d'entraide mutuelle – traumatisés crâniens clubs) d'un montant de 31 250 €

Parallèlement aux actions d'accompagnement qu'elle conduit auprès des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées (bénéficiant d'une orientation de la maison départementale pour personnes handicapées-MDPH) à partir du SAMSAH, l'association AFTC 13 a mis en place, sur le département, un dispositif de proximité dénommé TC-Clubs.

Il s'agit de lieux réservés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées qui permettent des échanges, des rencontres, des partages de moments conviviaux et d'activités et participent à la reconstruction de leur vie sociale et relationnelle. Ils sont animés conjointement par des bénévoles et des vacataires.

Ce dispositif s'est déployé à partir de 2012 et compte aujourd'hui 5 sites : Etang de Berre, Aix-en-Provence, Marseille, Aubagne et Arles. Les activités des 5 TC-Clubs concernent de manière régulière 150 personnes.

Les sites de l'Etang de Berre, Aix-en-Provence et Aubagne sont reconnus comme un groupe d'entraide mutuelle (GEM) par l'agence régionale de santé qui en assure ainsi un cofinancement.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 31 250 € à l'association au titre de l'année 2018. Conformément aux décisions précédentes cette subvention est destinée à participer aux charges de locations immobilières des TC Clubs et selon l'échéancier suivant :

- 100 % du montant de ces dépenses la première année de subventionnement,
- 75 % du montant de ces dépenses la deuxième année de subventionnement,
- 50 % du montant de ces dépenses à compter de la troisième année de subventionnement,

soit pour l'année 2018 :

- 7 800 € pour le site de l'Etang de Berre (50 %),
- 3 600 € pour le site d'Arles (100%),
- 10 850 € pour le site de Marseille (50 %),
- 9 000 € pour les sites d'Aubagne et Aix (100 %).

Pour l'exercice 2018, le budget annuel de fonctionnement de l'action « Accès à la vie sociale – GEM et TC Clubs » s'élève à 63 715 €. Nous proposons de lui allouer une subvention de 31 250 € représentant 49 % de son coût. Les autres ressources sont issues des participations des adhérents, de la participation de l'Etat et d'une dotation de l'AFTC en autofinancement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL